

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Wessel-Werk GmbH est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 211 du 13.6.2016.

Arrêt du Tribunal du 23 mars 2017 — Vignerons de la Méditerranée/EUIPO — Bodegas Grupo Yllera (LE VAL FRANCE)

(Affaire T-216/16) ⁽¹⁾

[«*Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative LE VAL FRANCE — Marque de l'Union européenne verbale antérieure VIÑA DEL VAL — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2017/C 144/53)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Vignerons de la Méditerranée (Narbonne, France) (représentants: M. Karsenty-Ricard et M. Merli, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: A. Folliard-Monguiral, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Bodegas Grupo Yllera SL (Rueda, Espagne)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 2 mars 2016 (affaire R 427/2015-5), relative à une procédure d'opposition entre Bodegas Grupo Yllera et Vignerons de la Méditerranée.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Les Vignerons de la Méditerranée sont condamnés aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 243 du 4.7.2016.

Arrêt du Tribunal du 22 mars 2017 — Hoffmann/EUIPO (Genius)

(Affaire T-425/16) ⁽¹⁾

[«*Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Genius — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2017/C 144/54)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Karl Hoffmann (Bad Schwalbach, Allemagne) (représentant: C. Jonas, avocat)